



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 8 février 2007

**Membres présents :**

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Sylviane FLAMENT, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON, Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD.

**Membres absents :**

M. Rémi DELATTE, M. Jacques PILLIEN, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN.

**OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Implantation Naxagoras - Aide à l'investissement**

Le Grand Dijon aux côtés du Conseil régional de Bourgogne, de Premice (Incubateur) et Bourgogne Entreprendre ont accompagné l'Université de Bourgogne (Laboratoire de Recherches sur la Réactivité des Solides), dans la décision de localiser un pilote de pré-développement industriel pour la synthèse de nanomatériaux sous champ micro-onde.

L'installation de ce pilote constitue, entre autres, l'étape préalable à la création de l'Entreprise Naxagoras qui se fera hors des bâtiments de l'Université. Ce projet qui a vu le jour en janvier 2005, à l'initiative de M. Lohr, Docteur de l'Université de Bourgogne, a été soutenu par l'Incubateur de Bourgogne. Il a par ailleurs été lauréat du Concours des Entreprises Innovantes, et la dotation ainsi obtenue a permis de réaliser une étude de positionnement stratégique sur le marché des nanomatériaux ainsi qu'une stratégie de développement du projet.

L'implantation de l'Entreprise Naxagoras pour une durée d'un an minimum, voire 2 ou 3 ans, se fera dans un local situé au rez-de jardin, aile D, de la faculté des sciences Mirande. Du fait des contraintes de sécurité qu'impose la réalisation des synthèses à l'aide de ce dispositif, des travaux de mise en conformité doivent être entrepris.

La Commission de Sécurité a donné son feu vert sur le changement d'affectation de ce local le 10 janvier dernier.

Le montant des travaux s'élève à 52 988 € TTC. Le plan de financement proposé est le suivant :

<i>Financeurs</i>	<i>%</i>	<i>Montant de l'aide allouée</i>
Institut Carnot de Bourgogne	25	13.247 €
Grand Dijon	25	13.247 €
Conseil régional de Bourgogne	50	26.494 €

La participation sollicitée du Grand Dijon, soit 13.247 €, pourrait s'inscrire dans le cadre de la Convention UniversCités, et plus particulièrement du soutien en faveur du transfert de technologies et de la continuité du travail de l'incubateur.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL**  
**Après en avoir délibéré**

**DECIDE**

- **d'attribuer** une subvention de 13.247 € à l'Université de Bourgogne dans le cadre des travaux d'aménagement d'un local permettant d'accueillir l'Entreprise Naxagoras ;
- **de dire** que cette subvention sera versée une fois les travaux effectués, sur présentation des justificatifs des dépenses ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Publié le **12 FEV. 2007**  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**13 FEV. 2007**



Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président,

Le Vice-Président,

